

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2021/07/20-16-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 20 juillet 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Considérant que** le laboratoire M2P2 a fait l'acquisition en octobre 2011 d'un bioréacteur à membrane d'une valeur unitaire de 37 282 euros HT dans le cadre d'une étude spécifique (thèse) sur le traitement d'effluents venant du service d'oncologie de la Timone ;

**Considérant que** ce matériel n'est plus utilisé depuis 2014, le laboratoire M2P2 souhaite le céder à titre gracieux au Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI) au Québec ;

**Considérant que** ce transfert sera matérialisé par un accord de coopération entre le laboratoire M2P2 et le CTTEI ;

### DECIDE :

**OBJET : Sortie d'inventaire  
du pilote bioréacteur à membrane (laboratoire M2P2)**

Le Conseil d'administration approuve la sortie d'inventaire du pilote bioréacteur à membrane afin que ce dernier puisse être cédé à titre gracieux au Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI).

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille le 20 juillet 2021,

  
**Eric BERTON**,  
Président d'Aix-Marseille Université